



## **Motion sur le taux promotions-promouvables**

La section CNU 36 a sollicité son comité par échange de mail et dénonce la baisse du nombre de promotions à pourvoir pour les MCF HC. L'arrêté du 13 février 2023 a en effet acté l'effondrement du taux de promotion : ce taux, qui était de 20% des pro-mouvables jusqu'en 2022, est passé à 15% en 2023, puis 12,5% en 2024 pour atteindre 10% en 2025. Cette situation est inacceptable : la qualité des dossiers ne fait que croître et nous promovons à la HC de plus en plus de candidat·e·s ayant des dossiers de professeur·e. Le repyramidage, dispositif provisoire annoncé comme devant permettre de rééquilibrer le ratio MCF/PR (objectif de 40% de PR), ne permet pas d'améliorer de façon satisfaisante la situation. La section 36 du CNU n'approuve pas la réduction du nombre de promotion et de l'avancement au grade MCF HC

22/03/2024

Le « **oui** » (97%) l'emporte sur le « non » (3%).

*Nombres de voix :*

Oui : 32

Non : 1

Ne se prononce pas : 4